



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2020
Délibération n°DEL-2020-0364

OBJET : Musée intercommunal d'Alleverd : sollicitation d'une subvention auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes pour le financement du poste de chargé des publics et de la communication

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 68
Pouvoirs : 2
Absents : 0
Excusés : 6
Pour : 70
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

20/12/2020

et affichage le

20/12/2020

Secrétaire de séance :
Jean-François CLAPPAZ

Le 14 décembre 2020 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 8 décembre 2020.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Anna-Maria HAJENLIAN, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK, Jean-Luc FILLON

Pouvoir : Agnès DUPON à Ingrid BEATINI, Nelly GADEL à Youcef TABET

Vu l'article 7 de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France,
Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence pour la gestion du Musée intercommunal à Alleverd,
Vu le budget primitif 2020,

La loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France impose que chaque musée de France dispose d'un service ayant en charge les actions d'accueil des publics. A ce titre, la communauté de communes s'est engagée dans la création d'un service des publics pour le musée intercommunal d'Alleverd. Cette création s'est effectuée grâce au soutien financier de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2 ans. Ainsi, la communauté de communes a créé un poste permanent de chargé des publics et de la communication à temps plein sur un cadre d'emploi d'assistant de conservation du patrimoine (catégorie B).

Les missions générales attribuées à ce poste sont :

- Concevoir, organiser et animer des actions de médiation
- Concevoir, organiser et animer la programmation culturelle
- Mettre en place l'ensemble des actions de communication
- Gérer l'accueil et la boutique du musée
- Participer au projet muséographique
- Participer à la vie de l'équipement

Dans le cadre de la création du nouveau musée, chacune de ces missions est ciblée spécifiquement, pour l'année à venir, sur la préparation de la réouverture de l'équipement, tout

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

en maintenant une activité courante minimale (animations de médiations avec les centres de vacances du Collet d'Alleverd, et réalisation d'une exposition temporaire itinérante).

Le soutien de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes à des créations de postes ne peut excéder 3 années pleines. Il s'agit donc de la dernière demande de subvention pouvant être effectuée.

Ainsi, Monsieur le Président propose, conformément au budget primitif 2020, de solliciter une subvention auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes d'un montant de 11 355€ selon le plan de financement suivant pour le poste de chargé des publics et de la communication du musée intercommunal d'Alleverd, ainsi que de l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire :

	DEPENSES HT		RECETTES		
	Financier	Montant	Financeurs	Montants	Pourcentage
PROJET : Création du poste de chargé de publics à 100%	Communauté de communes Le Grésivaudan	37 850 €	Le Grésivaudan	26 495 €	70%
			DRAC AURA	11 355 €	30%
	TOTAL	37 850 €	TOTAL	37 850 €	100%

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 14 décembre 2020



Le Président,
Henri BAILE